

Note au lecteur

Bloomberg Trading Facility B.V. Décision n°2022-SMV-0006

Une erreur s'est glissée dans la décision n° 2022-SMV-0006 prononcée le 23 mars 2022, et qui a été publiée dans la section 7.3.2 du bulletin du 31 mars 2022 (vol. 19, n° 12). Dans le texte de la décision, on aurait dû lire « Pays-Bas » au lieu de « Royaume-Uni ».

La décision a été révisée et remplacée par la décision n° 2022-SMV-0007. Celle-ci est publiée au bulletin du 14 avril 2022 (vol. 19, n° 14).